



PEPITES



Parcours
engageant
pour l'
inclusion et les
possibilités des
emplois
solidaires



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU RALLYE DES PEPITES BY INAÉ

Article 1. Définition – Organisation

Le Rallye des Pépites by INAÉ est organisé par l'association INAÉ (ci-après dénommée « l'organisateur »), association loi 1901 dont le siège social est situé au Centre Régional Vincent Merle, 102 avenue de Canéjan 33600 PESSAC.

Cet événement se déroulera sur Poitiers le 26 mai, sur Angoulême le 27 mai et sur Bordeaux Métropole le 28 mai 2026.

Le Rallye des Pépites by INAÉ est organisé en partenariat avec des entreprises des villes accueillantes (ci-après dénommées « les étapes »).

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles et conditions de participation applicables que chaque participant s'engage à respecter.

Article 2. Conditions de participation

Le Rallye des Pépites by INAÉ est ouvert à tout public, femmes et hommes à partir de l'âge de 18 ans (ci-après dénommés « participants »).

Les participants devront constituer un équipage de 4 personnes maximum et disposer d'un véhicule personnel. **L'organisateur ne fournit, ne met à disposition, n'organise et ne coordonne aucun véhicule ni aucun déplacement pour le compte des équipages. Le transport entre les participants et le lieu de rassemblement, ainsi que l'ensemble des trajets effectués dans le cadre du Rallye des Pépites, relèvent de la seule initiative et de la seule responsabilité des participants.**

Le conducteur de l'équipage devra être majeur et titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Le véhicule utilisé devra être couvert par une assurance automobile en cours de validité, conforme aux obligations légales (assurance responsabilité civile au minimum), et satisfaire aux exigences réglementaires en matière d'entretien et de contrôle technique.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des accidents, incidents, dommages corporels, matériels ou immatériels survenus lors des trajets effectués par les participants, que ce soit avant, pendant ou après l'événement. Chaque participant reconnaît agir sous sa propre responsabilité pour tout ce qui concerne l'utilisation d'un véhicule.

Le Rallye des Pépites by INAÉ implique de la part de chaque participant le strict respect des règles de sécurité et du code de la route. Toute infraction au code de la route commise lors de l'événement sera exclusivement à la charge du participant qui l'aura commise, sans recours possible contre l'organisateur.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement via le lien :

<https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=242837> dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint.

Article 4. Itinéraire

Chaque équipage se verra attribuer un circuit en fonction du mode de transport et donc des entreprises étapes précises à suivre dans l'ordre indiqué sur ce circuit. Certains déplacements seront susceptibles de se faire à pied ou via un mode de transport alternatif.

Un timing de 30 minutes environ est prévu pour les déplacements d'une étape à l'autre et un timing de 45 minutes également est prévu pour la présence dans chaque étape afin d'y suivre les « défis métier » prévus par l'étape.

L'itinéraire définit au préalable pour chaque équipage devra être scrupuleusement suivi sur le timing prévu.

L'objectif étant bien la découverte de l'étape, l'équipage devra respecter le timing et prendre le temps des 45 minutes prévues pour cette découverte.

Article 5. Application et saisie des points

L'organisateur met à disposition de chaque participant une application mobile dénommée Rallye des Pépites téléchargeable gratuitement sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Les participants devront télécharger l'application de l'événement au plus tard 10 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits. Cette application aura pour but de fournir toutes les indications nécessaires aux équipages sur leur parcours le jour de l'événement mais servira également à la saisie des points, à départager les équipages en cas d'égalité via un quiz (non obligatoire), et à recueillir leur satisfaction via un questionnaire.

Si les participants rencontrent un problème avec le téléchargement ou le fonctionnement de l'application sur son mobile, il devra en informer l'organisateur par courriel à contact@rallyedespepites.com au plus tard 3 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits.

Après la clôture des inscriptions, les participants recevront par courriel l'accès à l'application mobile. Le mail à utiliser pour la connexion à l'application mobile devra donc être celui saisi lors de l'inscription. Le mot de passe restera au choix du participant lors de sa première connexion à l'application mobile.

Le jour de l'événement, les équipages devront être connectés à l'application afin de connaître leur itinéraire et de découvrir la notation qu'ils auront reçue lors de leur passage dans chaque étape.

Les étapes auront accès au back office de l'application mobile afin d'y saisir la note attribuée à chaque équipage. Une fois la note validée par l'étape, celle-ci sera visible sur l'application mobile des équipages sur la page programme de la journée en lieu et place de l'horaire de l'étape concernée. La notation par étape se fera sur 10 points. La notation du quiz pour départager les équipages en cas d'égalité de classement (non obligatoire) sera de 2 points par bonne réponse, - 1 point par mauvaise réponse ou absence de réponse.

Le cumul des points se fera ainsi de manière automatisée et aboutira à un classement final.

Article 6. Classement final

Le classement final sera déterminé de manière automatisée par le biais des points cumulés par les équipages et saisis dans l'application.

Pour chaque événement, un classement par circuit sera déterminé.

Les points des équipages ne seront comptabilisés dans le classement final qu'à condition que le questionnaire de satisfaction ait été pleinement complété par les équipages dans l'application.

En cas d'ex-aequo, l'application départagera de manière automatisée les équipages concernés grâce aux points qu'ils auront obtenus par le biais du quiz dans l'application.

Le premier équipage au classement de chaque circuit se verra remettre un lot en fin de journée.

Article 7. Respect de l'environnement

En s'inscrivant au Rallye des Pépites by INAÉ, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le circuit y compris les étapes et lieux d'accueil.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 8. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et de tous les participants à l'événement.

Une copie de l'attestation d'assurance pourra être remise à tout participant en formulant la demande par mail à contact@inae-nouvelleaquitaine.org

Chaque participant doit également être couvert par sa propre responsabilité civile et le véhicule utilisé doit être couvert par une assurance en règle.

Article 9. Droit à l'image

Au cours de l'évènement, des photographies et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur afin notamment d'être publiées sur ses supports de communication et notamment sur son site Internet, sa page Facebook, sa page LinkedIn, sa chaîne YouTube.

En participant au Rallye des Pépites by INAÉ, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayant-droit) à capter son image et sa voix et à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire les images, son et vidéos prises au cours de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et notamment sur le site Internet, la page Facebook, la page LinkedIn, la chaîne YouTube. Ce droit d'utilisation est accordé sans limitation de durée aux seules fins de permettre la promotion et la présentation du Rallye des Pépites by INAÉ et plus généralement pour toute communication afférente au rallye, sans limitation de durée.

La voix et l'image des participants étant des données personnelles elles sont soumises aux dispositions de l'article 10 figurant ci-dessous et notamment au droit de retirer son consentement.

Article 10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'organisateur à l'occasion de l'évènement sont collectées et traitées dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. Le responsable du traitement est l'organisateur.

Informations relatives à l'inscription et à la participation

Sur les formulaires concernés, le caractère obligatoire des données à renseigner est signalé par un astérisque. A défaut d'être renseignées, la demande relative au formulaire ne pourra être traitée. Les autres informations sont facultatives et permettent de mieux vous connaître et d'améliorer nos services.

Les données collectées portent sur l'identité et les coordonnées des participants ainsi que les données générées du fait de votre participation à l'évènement (passages des étapes, réponses aux questions ...)

Ces informations sont collectées sur la base du consentement de chaque participant conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 et ont pour finalité de permettre à l'organisateur de gérer les inscriptions des participants et de gérer leur participation à l'évènement.

Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation entre l'organisateur et le participant (hors obligation légale d'archivage), à l'exception des captures de voix et d'image (cf. article 9) qui sont utilisées pour la durée nécessaire à leur finalité de communication.

Ces données sont destinées exclusivement à nos services ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion et l'organisation du Rallye des Pépites by INAÉ. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant s'il l'accepte peut être amené à recevoir des propositions des partenaires d'autres sociétés ou associations. Une case à cocher est prévue à cet effet lors de l'inscription.

Cookies

L'organisateur utilise des cookies sur le site Internet dédié à l'évènement qui permettent de collecter certaines données. Pour en savoir plus sur les cookies, vous pouvez consulter la page d'information figurant sur le site internet concerné.

Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à leur collecte ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données personnelles en adressant une demande à l'adresse mail de l'association INAÉ contact@inae-nouvelleaquitaine.org. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 11. Logos Rallye des Pépites

Les logos du Rallye des Pépites sont la propriété exclusive de l'organisateur et ne pourront en aucun cas être repris, utilisés, copiés ou exploités de quelque manière que ce soit par les participants sans accord express préalable de l'organisateur.

Article 12. Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part au Rallye des Pépites by INAÉ, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'organisateur ni les étapes, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'évènement et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

Article 13. Acceptation du règlement

La participation au Rallye des Pépites by INAÉ implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Rallye des Pépites by INAÉ se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 16. Modifications du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.

A Pessac, le 3 avril 2026